

*Le cardinal Jean du Bellay. Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*

Philippe Hamon

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2795>

DOI : 10.4000/abpo.2795

ISBN : 978-2-7535-3513-8

ISSN : 2108-6443

**Éditeur**

Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**

Date de publication : 30 juin 2014

Pagination : 172-174

ISBN : 978-2-7535-3511-4

ISSN : 0399-0826

**Référence électronique**

Philippe Hamon, « *Le cardinal Jean du Bellay. Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 121-2 | 2014, mis en ligne le 30 juin 2014, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2795> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.2795>

---

dentiels largement éclairés, tourelle-échauguette d'angle) et des décors sculptés tout en ostentation (Audebrand).

Pour terminer on notera que c'était une bonne idée de donner vie à ces salles et chambres majoritairement nobles. Pour sa contribution, M. Nassiet convoque 33 inventaires nobles de tous niveaux majoritairement bretons (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) et il donne l'édition inédite de l'un d'entre eux (La Prévalaye, 1478). On sent l'hésitation de l'auteur dans sa démarche qui privilégie, et c'est d'un grand intérêt, les informations sur les dispositions architecturales de la maison que les scribes qui établissent l'inventaire dévoilent dans leur cheminement, alors que les meubles ne sont pas véritablement scrutés (nombre, dimensions, type de bois, localisation).

Ce compte rendu ne peut qu'être trop court pour présenter avec tous les détails nécessaires le grand intérêt de cet ouvrage pour notre évaluation de l'habitat noble du xi<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle dans toutes ses composantes et son évolution. Il côtoiera avec profit des ouvrages collectifs publiés sur les mêmes thèmes ces dernières années.

Marie CASSET

MICHON, Cédric, PETRIS, Loris (dir.), *Le cardinal Jean du Bellay. Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Rennes/Tours, PUR/Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Renaissance », 2014, 390 p.

Jean du Bellay a de la chance : alors que la publication de sa riche correspondance a repris il y a quelques années après un quart de siècle d'interruption et qu'elle est désormais en voie d'aboutissement, il fait ici l'objet d'une ample publication pluridisciplinaire. Elle s'appuie sur l'ensemble de cette correspondance, mais mobilise également de nombreuses autres sources. Certains inédits sont d'ailleurs publiés en annexe dans l'ouvrage (p. 299-352). Celui-ci est également doté d'une riche illustration, avec un cahier couleur, d'une ample bibliographie (où on déplore juste quelques doublons) et d'un index des personnes.

Les dix-huit contributions du livre cherchent à cerner l'ensemble des aspects d'une personnalité et plus précisément d'une longue carrière, qui combine service du roi, en particulier diplomatique, engagement au sein de l'Église catholique, pratique littéraire et mécénat artistique. Ces diverses facettes mobilisent autour de Jean du Bellay des réseaux familiaux, politiques, cléricaux et culturels dont l'imbrication est au cœur de l'ouvrage, sur un espace qui dépasse largement le royaume de France. Si son engagement concerne en priorité l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, il est révélateur de voir que sa correspondance fait référence, même si c'est pour ironiser sur leur caractère reculé, aussi bien à Calicut qu'au Canada. Bien plus proches de lui sont finalement les hommes de l'Antiquité, à laquelle il voue une véritable passion et dont il collectionne les reliques et pratique assidûment les textes.

Jean du Bellay est issu d'une famille de moyenne noblesse dont l'entrée au service d'un prince de stature internationale, le roi René, puis du roi de France, assure la réussite au cours du xv<sup>e</sup> siècle (L. Bourquin). Bénéficiant, comme ses frères, d'une éducation humaniste soignée, précoce pour ce milieu, ainsi que d'appuis haut placés (les Vendôme, Montmorency, sans doute Marguerite de Navarre), il entre dans les cercles du pouvoir dans les années qui suivent Pavie et entame aux côtés de son frère aîné Guillaume une carrière diplomatique tant du côté anglais (D. Potter) qu'allemand (T. Niklas). Les réseaux Du Bellay, imprégnés d'évangélisme (G. Alonge), luttent avant tout contre la puissance impériale, et pour ce faire tentent de négocier des compromis politico-religieux entre les autres puissances pour mieux isoler

Charles Quint. Du Bellay voit ses services récompensés par de nombreux évêchés et abbayes. C. Michon évalue grâce à une enquête minutieuse les importants revenus qu'ils lui assurent et qui croissent fortement au long de sa vie. Ils sont essentiels car le patrimoine familial est réduit et grevé par les dettes laissées par ses frères. A. Tallon souligne dans la foulée qu'un tel cumul, joint à une absence d'intérêt et d'implication dans la pastorale, prouve l'absence de volonté de réforme ecclésiastique de sa part, hormis l'appui ponctuel à certaines initiatives monastiques. Pour Jean Du Bellay comme pour l'essentiel du personnel politico-ecclésiastique de François Ier, le cadre bénéficiaire mis en place depuis le concordat de Bologne est trop avantageux pour être remis en cause. La carrière religieuse de Du Bellay, nommé cardinal en 1535, est surtout romaine sous Henri II : à cette époque, il n'est plus très bien en cour auprès du roi. Certaines de ses initiatives (soutien à Carafa contre Este au conclave de 1555, accès au décanat du Sacré collège) provoquent même la colère d'Henri II et de certains de ses proches. R. Scheurer montre que c'est sous la pression de Paul IV que Du Bellay a dû accepter le décanat.

Si l'on ne peut évidemment parler de carrière littéraire pour un homme comme Jean du Bellay – c'est incompatible avec son statut –, son ambition en la matière est réelle et rend crédible de comparer son attitude avec celle d'Erasmus (M. Barral-Baron). Comme chez ce dernier, la mise en scène de soi hante nombre de ses œuvres (voir aussi R. Cooper sur cet aspect). La pratique de l'écriture poétique lui assure une vraie notoriété tout en nourrissant son dialogue avec les milieux lettrés. Elle lui permet aussi de présenter sous un autre jour que dans sa correspondance, certains événements, comme le premier mariage de Jeanne d'Albret (P. Galand), sans qu'il soit toujours facile de déceler ses véritables sentiments. Du Bellay dans ses œuvres met enfin en scène son idéal d'*otium* et de retrait, propice à l'épanouissement créatif (D. Amherdt). Sur ce dernier plan, les projets du cardinal sont restés lettre morte dans le domaine historique : N. Guillod montre qu'il a finalement sacrifié ses aspirations d'historien à sa carrière politique, contrairement à son frère Guillaume.

Pour tenir son rang, en particulier à Rome dans les années 1550, période de sa vie pour laquelle on dispose des données les plus riches, il peut compter sur une importante *familia*, étudiée ici par L. Petris. Le cardinal met aussi son amour de l'Antiquité au service de son prestige, qu'il s'agisse de ses collections d'antiques ou de ses résidences, la villa romaine des *Horti Bellaiani* faisant ici pendant au chantier francilien de Saint-Maur (F. Bardati, R. Samperi). À Rome, sa villa parvient à intégrer sous une forme exceptionnelle les ruines des thermes de Dioclétien auxquelles elle s'adosse. Du Bellay s'impose comme un des principaux acteurs du marché des antiques romains dans les années 1550 (B. Furlotti). Cette passion d'antiquaire, qui le pousse à multiplier les fouilles, nourrit aussi une exportation, dénoncée par certains, du patrimoine romain vers la France, *translatio* destinée à accroître le prestige culturel du pays d'accueil (C. Occhipinti). La circulation des marbres antiques dans les cercles de Du Bellay, tant romains que français, est aussi un moyen, pour lui comme pour d'autres hommes du même milieu, de consolider des liens sociaux (G. Rebecchini). Finalement, les relations littéraires aussi bien qu'antiquaires ne sont nullement dissociées de l'activité du cardinal au service du roi ou de l'Église. Elles peuvent même en être des vecteurs privilégiés. La lecture de l'ensemble des contributions, dans lesquelles plusieurs personnages apparaissent à plusieurs reprises, montre qu'il serait maladroit et illusoire de tronçonner ce vaste réseau relationnel. Ses membres peuvent être mis à contribution sur des plans très divers, des français Michel de L'Hospital ou François Rabelais aux italiens (moins connus de nous!) Giovan Francesco Valier ou Giovan Gioacchino da Passano. C'est un apport de cet ouvrage, dans lequel l'éclatement des approches, en fonction des centres d'intérêt des auteurs, est finalement un bon moyen de faire apparaître à la fois la cohérence

d'un parcours à travers la constitution d'un vaste réseau de précieux informateurs et la difficulté à le faire fonctionner dans un univers politique où la faveur est essentielle, mais fragile, tant à la cour de France qu'au Sacré Collège. Cette dimension réticulaire dépasse évidemment le cas, emblématique, de Jean Du Bellay.

Philippe HAMON

NOËL, Erick (dir.), *Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne*, vol. II – *La Bretagne, Entrée par année, début xv<sup>e</sup> siècle-1792*, Genève, Droz, 2013, 964 p.

Après un premier volume consacré à Paris et à son bassin, Erick Noël, professeur d'Histoire moderne à l'université des Antilles-Guyane, à qui l'on doit l'ouvrage *Être Noir en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 2006) publié aux éditions Droz un second volume d'un *Dictionnaire des gens de couleur* consacré à la Bretagne grâce à la collaboration d'une dizaine de chercheurs – étudiants, enseignants, généalogistes – venant principalement des universités de Nantes (Bernard Michon, Guy Saupin), des Antilles-Guyane (Dominique Rogers), d'Angers (Philippe Haudrière), du Maine (Sylvie Granger), de Washington (Sue Peabody), de Chicago (Robin Mitchell). L'ambition est d'établir une notice sur tous les individus – nègres, créoles, mulâtres, métis, quartiers... – qui ont séjourné en Bretagne des années 1550 jusqu'au début du xix<sup>e</sup> siècle. À cette fin, des sources diverses et nombreuses ont été mobilisées aux Archives nationales et dans les principaux dépôts d'archives, départementaux et municipaux, de l'ouest : registres d'armement et de désarmement des navires, registres de baptêmes-sépultures des paroisses portuaires, archives notariales, Affiches générales de Bretagne de la chambre de commerce et d'industrie (années 1774-1785, cotes 364-382). Des travaux précédents sont également mis à contribution, notamment celui d'Annick Le Douget, *Juges, esclaves et négriers en Basse-Bretagne, 1750-1850* (2000) ou l'étude réalisée sous la direction d'Alain Croix sur Nantes (*Nantais venus d'ailleurs*, 2007). Les notices sont classées chronologiquement et par localité. L'ouvrage est complété par deux précieux index des gens de couleur et des maîtres. Ce dernier aurait pu être plus précis, en indiquant les fonctions des individus, ce qui aurait permis de faire un tri entre ceux qui portaient les mêmes noms et de faire apparaître les grandes catégories concernées par la présence noire en Bretagne.

Avec 7839 gens de couleur identifiés (sur plus de 15000 pour l'ensemble du royaume), la Bretagne apparaît comme une plaque tournante de la circulation des gens de couleur pendant l'Ancien Régime. Si leur présence est demeurée limitée pendant le xvi<sup>e</sup> siècle – le premier Noir repéré à Nantes est un « Maure d'Éthiopie », Antonio, baptisé à Saint-Nicolas le 15 août 1553 –, elle s'est accrue dès les années 1640-1650 lors de l'engagement de Nantes dans le commerce négrier et s'est affirmée au cours d'un long xviii<sup>e</sup> siècle débutant dans les années 1690 et se poursuivant jusqu'à la période napoléonienne. Cet essor a été facilité par l'édit de 1716, inspiré par le futur maire de Nantes, Gérard Mellier, qui a accordé le droit d'amener des « esclaves nègres » en métropole pour servir comme domestiques ou apprendre un métier à la condition de les déclarer et de les renvoyer au bout d'un an (terme porté à trois ans en 1738). Le parlement de Rennes a entériné sans difficulté cette mesure à la différence de celui de Paris qui est demeuré attaché « au privilège affranchissant de la terre de France ». Si au fil du siècle, les autorités royales, par peur du métissage, ont cherché à limiter les arrivées des gens de couleur, les ordonnances prises en ce sens, comme celle de 1777 qui interdisait la venue de nouveaux noirs en France, ont été peu ou mal appliquées en raison de la résistance des négociants et ce n'est